

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 
ID : 079-200041317-20220207-C__26_02_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

SPORTS - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES : LES KEEP COOL

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean LAHOUSSE, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

Titulaires absents :

Ségolène BARDET, Sophie BROSSARD, Elisabeth MAILLARD, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

SPORTS - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES : LES KEEP COOL

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité et d'identité pour le territoire est une compétence de la CAN depuis 2017.

L'association Les Keep Cool a sollicité le soutien de la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) pour l'organisation d'un événement sportif.

L'association Les Keep Cool, en collaboration avec le Comité Départemental Handisport des Deux-Sèvres, organise le Championnat de France de Boccia à Niort du 4 au 6 mars 2022 à la salle de la Venise Verte. La boccia, sport d'opposition de balles, est inscrite aux jeux paralympiques. Cette manifestation sera l'occasion de promouvoir le mouvement handisport sur le territoire, l'équipe de France ayant participé aux jeux paralympiques de Tokyo devrait être présente lors de ce championnat accueillant des sportifs de toute la France.

Labellisée « Terre de Jeux » depuis 2019, la CAN s'est engagée à faire vivre l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur son territoire. Tout au long de l'Olympiade (période jusqu'aux Jeux 2024), la collectivité soutient les événements participant à promouvoir le sport et les valeurs sportives auprès du grand public, et mobilisant la Génération 2024 : ces acteurs du terrain qui font les champions de demain.

Aussi, dans le cadre de sa politique de soutien aux manifestations sportives, la CAN souhaite apporter une aide de 2 000 € à Les Keep Cool pour l'organisation de cette manifestation qui rejoint les enjeux d'attractivité et de promotion du territoire.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la subvention de 2 000 € en faveur de l'association Les Keep Cool pour l'organisation d'une manifestation du 4 au 6 mars 2022 ;
- Approuve la convention correspondante ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Philippe MAUFFREY

Vice-Président Délégué